

**Province de Québec  
MRC Lac-Saint-Jean-Est  
Municipalité d'Hébertville-Station**

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Hébertville-Station, tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville situé au 5 rue Notre-Dame, le lundi 3 novembre 2025 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur le maire Michel Claveau.

Présents : M. Michel Claveau, Maire  
M. Robin Côté, conseiller # 2  
M. Sylvain Boily conseiller #3  
Mme Mylène Blackburn, conseillère # 4

### Absences motivées :

Mme Émilie Vaillancourt, conseillère # 1  
Mme Lily Paquette, conseillère # 6

## Formant quorum.

Assistant également à la séance : madame Marie-Ève Roy directrice générale et greffière-trésorière et monsieur Pascal Vermette, directeur général adjoint et des opérations.

## 1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

## 2. ADMINISTRATION

- 2.A) *Lecture et acceptation de l'ordre du jour;*  
2.B) *Exemption de la lecture des procès-verbaux des séances régulières du 6 et 20 octobre 2025,*  
2.C) *Adoption des procès-verbaux des séances régulières du 6 et 20 octobre 2025.*

### 3. RÉSOLUTIONS

- 3.A) *Horaire des Fêtes – Bureaux municipaux;*
  - 3.B) *Maire suppléant;*
  - 3.C) *Acquisition et installation de jeux d'eau – Octroi de contrat;*
  - 3.D) *Remplacement d'un ponceau 3<sup>e</sup> rang Ouest – Directive de changement # 1;*
  - 3.E) *Remplacement d'un ponceau 3<sup>e</sup> rang Ouest – Directive de changement # 2;*
  - 3.F) *Remplacement d'un ponceau 3<sup>e</sup> rang Ouest – Directive de changement # 3;*
  - 3.G) *Remplacement d'un ponceau 3<sup>e</sup> rang Ouest – Analyses environnementales;*
  - 3.H) *Remplacement d'un ponceau 3<sup>e</sup> rang Ouest – Contrôle des matériaux;*
  - 3.I) *Fourrière d'Alma – Service de gestion animale;*

- 3.J) *Audit 2025 – Offre de services;*
- 3.K) *Camping municipal – Paiement pour services rendus.*

#### **4. DONS ET SUBVENTIONS**

- 4.A) *Club Éperlan;*
- 4.B) *Société Saint-Vincent de Paul d'Hébertville-Station.*

#### **5. URBANISME :**

*Aucun dossier.*

#### **6. AFFAIRES NOUVELLES :**

- 6.A) *Projet de fusion municipale – Point d'information.*

#### **7. CORRESPONDANCE :**

*Aucune.*

#### **8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

#### **1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

À 19 h 42, monsieur le maire Michel Claveau préside l'assemblée, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

#### **2. ADMINISTRATION**

##### **2.A) LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R.10488.11.2025**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Boily, appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que modifié par les points suivants :

Ajouts :

6.B) Élections municipales du 2 novembre - Communication aux nouveaux Élus;

6.C) Activité de l'Halloween – Motion de félicitations;

- 6.D) Spectacle humoristes de la relève – Motion de félicitations.
- 2.B) **EXEMPTION DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU 6 ET 20 OCTOBRE 2025**  
**R.10489.11.2025**
- Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Boily et résolu à l'unanimité des membres présents;
- QUE** l'exemption de la lecture des procès-verbaux des séances régulières du 6 et 20 octobre 2025 soit acceptée.
- 2.C) **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU 6 ET 20 OCTOBRE 2025**  
**R.10490.11.2025**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** l'adoption des procès-verbaux des séances régulières du 6 et 20 octobre 2025 soit acceptée.

### **3. RÉSOLUTIONS**

- 3.A) **HORAIRE DES FÊTES – BUREAUX MUNICIPAUX**  
**R. 10491.11.2025**
- Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Boily appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;
- QUE** les services administratifs soient interrompus pour la période des Fêtes, soit du 22 décembre 2025 au 4 janvier 2026 inclusivement.

- 3.B) **MAIRE SUPPLÉANT**  
**R.10492.11.2025**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit que le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** ce même article prévoit également qu'en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacances de son poste, le maire de la municipalité locale est remplacé au conseil de la MRC par un substitut, que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil de la municipalité d'Hébertville-Station nomme madame la conseillère Émilie Vaillancourt à titre de substitut au conseil de la MRC de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour la période du 4 novembre 2025 au 3 mai 2026.

3.C) **ACQUISITION ET INSTALLATION DE JEUX D'EAU – OCTROI DE CONTRAT**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

3.D) **REEMPLACEMENT D'UN PONCEAU 3E RANG OUEST – DIRECTIVE DE CHANGEMENT # 1**  
**R.10493.11.2025**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet requiert l'ajout d'une nouvelle vanne de 15 mm avec boîte de vanne à vis;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur doit fournir un prix unitaire incluant le coût de toute la main-d'œuvre, des matériaux ainsi que des services nécessaires à l'exécution complète de ses travaux (excavation, la vanne, la boîte de vanne ajustable, le raccordement à la conduite principale, son ajustement, la tige permanente et la protection de la vanne, le remblayage ainsi que la remise en état des lieux;

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'Aménagement de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a produit une directive de changement en ce sens.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Boily et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'ACCEPTER** la directive de changement numéro 1 pour un coût estimé de 4 750 \$ excluant les taxes.

**QUE** la directrice générale soit autorisée à signer la directive de changement numéro 1 pour envoi au service d'ingénierie de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

3.E) **REEMPLACEMENT D'UN PONCEAU 3E RANG OUEST – DIRECTIVE DE CHANGEMENT # 2**  
**R.10494.11.2025**

**CONSIDÉRANT QUE** lors des travaux d'excavation, il a été constaté que la conduite existante est située au nord de la route, contrairement aux indications des plans, où elle apparaît du côté sud;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison de cette condition imprévue, le réseau temporaire devra être prolongé et adapté, afin de contourner divers obstacles présents dans le secteur nord. La longueur totale du réseau temporaire requise est estimée à environ 104 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'Aménagement de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a produit une directive de changement en ce sens.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Boily appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'ACCEPTER** la directive de changement numéro 2 pour un coût estimé de 12 500 \$ excluant les taxes.

**QUE** la directrice générale soit autorisée à signer la directive de changement # 2 pour envoi au service d'ingénierie de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

3.F) **REEMPLACEMENT D'UN PONCEAU 3E RANG OUEST – DIRECTIVE DE CHANGEMENT # 3**  
**R.10495.11.2025**

**CONSIDÉRANT QU'**en raison d'un décrochement de terrain situé sur la propriété en aval du ponceau ayant eu lieu antérieurement et de l'instabilité du talus, des travaux de stabilisation de celui-ci doivent être effectués;

**CONSIDÉRANT QUE** la méthode proposée est de mettre en place une membrane géotextile et réaliser un remblai de pierre sur une épaisseur d'environ 800 mm;

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'Aménagement de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a produit une directive de changement en ce sens.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Boily et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'ACCEPTER** la directive de changement numéro 3 pour un coût estimé de 17 850,65 \$ excluant les taxes.

**QUE** la directrice générale soit autorisée à signer la directive de changement numéro 3 pour envoi au service d'ingénierie de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

3.G) **REEMPLACEMENT D'UN PONCEAU 3E RANG OUEST – ANALYSES ENVIRONNEMENTALES**  
**R.10496.11.2025**

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de services a fait l'objet de vérification et qu'elle a été par la suite recommandée positivement par le service d'ingénierie de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Boily appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'APPROUVER** les frais d'analyses environnementales dans le cadre du projet de remplacement d'un ponceau dans le rang 3 ouest d'un montant de 8 380 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** la directrice générale soit autorisée à la remise dudit montant à l'entreprise Groupe GÉOS.

3.H) **REEMPLACEMENT D'UN PONCEAU 3E RANG OUEST – CONTRÔLE DES MATERIAUX**  
**R.10497.11.2025**

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de services a fait l'objet de vérification et qu'elle a été par la suite recommandée positivement par le service d'ingénierie de la MRC de Lac-Saint-Jean Est;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Boily et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'APPROUVER** les frais d'analyse du contrôle des matériaux dans le cadre du projet de remplacement d'un ponceau dans le rang 3 ouest d'un montant de 5 616,50 \$ incluant les taxes applicables.

**QUE** la directrice générale soit autorisée à la remise dudit montant à l'entreprise Groupe GÉOS.

3.I) **FOURRIÈRE D'ALMA – SERVICE DE GESTION ANIMALIÈRE**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

3.J) **AUDIT 2025 – OFFRE DE SERVICES**  
**R.10498.11.2025**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 966 du code municipal prévoit que le conseil doit nommer un vérificateur externe pour effectuer l'audit des états financier de la municipalité pour au plus cinq exercices financiers;

**CONSIDÉRANT QUE** le désir de la municipalité d'effectuer une alternance entre les fournisseurs potentiels de services professionnels;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mylène Blackburn appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Boily et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'ACCEPTER** la proposition de service du cabinet MNP pour l'audit l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2025 de la municipalité pour un montant de 32 000 \$ plus les taxes applicables comprenant l'audit des états financier, le rapport financier annuel ainsi que l'audit des soldes d'ouverture.

3.K) **CAMPING MUNICIPAL – PAIEMENT POUR SERVICES RENDUS**  
**R.10499.11.2025**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Boily et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'EFFECTUER** le paiement pour services rendus au camping municipal pour la saison 2025 d'un montant de 490 \$ à monsieur Guy Morin et un montant de 385\$ à monsieur Martin Simard.

4. **DON ET SUBVENTION**

4.A) **CLUB ÉPERLAN**  
**R.10500.11.2025**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Boily et résolu à l'unanimité des membres présents;

**DE REMETTRE** un montant de 400 \$ au Club Éperlan pour défrayer la location en totalité ou en partie de la salle du clocher Saint-Wilbrod.

**QUE** ce montant soit utilisé à leur guise pour leur évènement du 22 novembre 2025 ou du 20 février 2026.

4.B) **SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL D'HÉBERTVILLE-STATION**  
**R.10501.11.2025**

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Blackburn appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Boily et résolu à l'unanimité des membres présents;

**DE REMETTRE** un montant de 1 000 \$ à la Société Saint-Vincent de Paul d'Hébertville-Station pour la création de paniers de Noël et pour répondre aux besoins de la communauté tout au long de l'année.

5. **URBANISME**

Aucun dossier.

6. **AFFAIRES NOUVELLES**

6.A) **PROJET DE FUSION MUNICIPALE – POINT D'INFORMATION**

L'information concernant le projet est diffusée.

6.B) **ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 2 NOVEMBRE – COMMUNICATION AUX NOUVEAUX ÉLUS**  
**R.10502.11.2025**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Boily et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** monsieur le maire Michel Claveau puisse signer, au nom du conseil, une lettre de félicitations aux élus de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour leur élection.

6.C) **ACTIVITÉ DE L'HALLOWEEN – MOTION DE FÉLICITATIONS**  
**R.10503.11.2025**

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Blackburn appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Boily et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'ÉMETTRE** une motion de félicitations au comité des Loisirs, aux jeunes et aux membres de la communauté pour leur implication dévouée et ainsi avoir contribué au succès du couloir de l'horreur dans le cadre de l'Halloween.

6.D) **SPECTACLE HUMORISTES DE LA RELÈVE – MOTION DE FÉLICITATIONS**  
**R.10504.11.2025**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Boily appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'ÉMETTRE** une motion de félicitations au comité culturel pour le succès du spectacle présentant des humoristes de la relève le 24 octobre dernier au centre Frédéric Chabot.

7. **CORRESPONDANCE**

Aucune.

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions de 15 minutes est dédiée aux citoyens portés sur les sujets en ordre du jour.

9. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**  
**R.10505.11.2025**

Monsieur le conseiller Robin Côté propose de lever la présente séance à 20h16.

---

Monsieur Michel Claveau,  
Maire

---

Madame Marie-Ève Roy,  
Directrice générale